ÉLECTRICITÉ | ÉCLAIRAGE PUBLIC | BORNES DE RECHARGE | ECONOMIES D'ÉNERGIES | CONTRÔLE | GROUPEMENTS D'ACHATS

Mercredi 16 septembre 2026

Procès-Verbal du Comité Syndical du 16 septembre 2026

Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
5 Rue Célestin Gérard – 50180 AGNEAUX
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical régulièrement convoqués le 08 septembre 2026 se sont réunis le mercredi 16 septembre, à 10h00, dans la salle Benjamin Franklin du SDEM50, à AGNEAUX.

Nombre de délégués : 69

Présents : 49

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Pascal	CATHERINE	P	Laëtitia	VAUTIER	
1	Jean	CHAPDELAINE	EX	Alexis	SANSON	
1	Bernard	DECOENE	P	Philippe	STRUGALA	
1	Johnny	FOURRE	P	Clémence	DUJARDIN	
1	Hubert	GAZENGEL	P	Bertrand	CLAVEAU	
1	Quentin	MEYER	P	Thibaut	HORNEZ	
1	Olivier	NOCQUET	P	Fabienne	HELARY	
1	Jessie	ORVAIN	P	Olivier	TIREL	
1	Raynald	PIQUET	PV	Jacques	LUCAS	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Gérard	CLEMENT	P	Thierry	LAIGRE	
2	Patrice	GARNIER	P	Eric	COURTEILLE	
2	Richard	HERPIN	EX	Jacques	DUZERT	
2	Adrien	JEHENNE	P	Patrick	SERRUS	
2	Stéphane	LEPRIEUR	P	Alban	ERACLAS	
3	Laurent	GIESBERT	EX	Sabine	RICOUR	
3	Noël	GUILLOUET	EX	Pascal	HOUSSIN	
3	Sophie	JANVOIE	P	Bertrand	LECOMPAGNON	
3	Hervé	LE SAINT	P	Eric	TERRÉE	
3	Jean-Pierre	MAJORCRYK	P	Bruno	BOUET	
3	Patrick	NIOBEY	EX	Sylvain	CLERAUX	
3	Virginie	PATIN	PV	Sabrina	BEAUQUET	
3	Jean-Luc	VOIRIN	P	Gaëtan	COUPARD	
4	Denis	HUBERT	P	Yvan	SOULARD	
4	Pascal	RENOUF	P	Francis	LANGELIER	
4	Daniel	VESVAL	EX	Jean-Louis	PICOT	
5	Samuel	GRANDIN	EX	André	GIRON	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Yoann	LECHEVALIER	
5	Mathilde	LECOMPTE	P	Emmanuel	FRERET	
5	Daniel	LEFRANC	P	Yoann	MAURY	
5	Serge	LESTRADE	EX	Christophe	JEAN	
5	Thomas	PAYSANT-LEROUX	P	Jérémy	BOURGEOIS	
5	Pierre	VAUDRY	EX	Stéphane	JOUIN	
5	Jacky	VAYER	P	Pascal	POULLAIN	

6	Jean-Claude	BRAUD	P	Hugo	BRUGEAT	
6	Jacques	CIROU	P	Laëtitia	DEBASLY	
6	Roland	COURTEILLE	P	Jennifer	ENEE	
6	Jean-Charles	ENOT	P	Gilbert	PIEDAGNEL	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Jacques	CLAIRAUX	
6	Mickaël	GRANDIN	P	Sébastien	LEMONNIER	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Mélanie	THIEBOT	
6	Patrick	LANGLOIS	P	Alain	MARIE	
6	Antoine	LE TROADEC	EX	Didier	DEMEAUTIS	
6	Alain	LENESLEY	P	Serge	BURNEL	
7	Michel	EURAS	P	Maxence	CALAIS	
7	Roland	MARESCQ	P	Louis	CORDIER	
7	Eric	POLIFLIET	P	Stéphane	LEGOUEST	
7	Thierry	ROGER	P	Stéphane	LEGOUEST	
8	Hubert	ENOT	PV	Claude	CHANTREUIL	
8	Carles	DUPONT	P	Gérard	CHARRAULT	
8	Dominique	MESNIL	P	Pascal	FOUQUET	
8	Olivier	TARDIVEAU	EX	Lionnel	LEPOURRY	
9	Henry	DELAPLACE		Pierre	NOEL	
9	Gilbert	DOUCET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Jacques	LECOQ	P	Thierry	BARDOU	
9	André	LEFEVRE	P	Philippe	LE CLECH	
9	Christian	WALLON	P	Yves	ASSELINE	
10	Antoine	DIGARD	P	Charlotte	LEMONNIER	
10	Olivier	LACROIX	P	Pierre	CABEL	
10	Arnaud	LEBOULANGER	EX	Noël	SANSON	
10	Jean-Pierre	LEQUERTIER	P	Fabrice	CHAUDET	
10	Edouard	MABIRE	EX	Alain	LANGLOIS	
10	Bruno	SANSON	P	Allain	COSSÉ	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Thierry	AUQUIER	
11	Dominique	FLAMBARD	EX	Louis	LAURENT	
11	Eric	LAURENT	P	Marc	LALANDE	
11	Hubert	LEFEVRE	P	Eric	CATHERINE	
11	Philippe	LEPOITTEVIN	P	Alain	BECQUET	
11	Michel	PASQUALOTTI	EX	Vincent	JAGU	

Agents du SDEM50 :

- Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services
- Monsieur David PIEDAGNEL, Directeur Adjoint Technique
- Monsieur Lionel DINCUFF, Directeur Adjoint Administratif
- Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées

Le Comité Syndical est composé de 69 membres. Monsieur le Président constate le quorum par la présence de 49 élus présents membres et déclare la séance ouverte à 10h05. Monsieur le Président remercie les élus présents.

Monsieur le Président fait part des excuses de 20 délégués.

Monsieur BRAUD informe de 4 procurations données :
Virginie PATIN à M. Hervé LE SAINT
Hubert ENOT à Carles DUPONT
Raynald PIQUET à Quentin MEYER
Henry DELAPLACE à André LEFEVRE

Monsieur Patrice GARNIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la démission de M. Edouard MABIRE, délégué du secteur 10. Il conviendra de procéder à une nouvelle élection lors des réunions de secteur prévues au printemps 2027.

Monsieur le Président souhaite que le comité de modernisation se positionne sur les sujets à présenter aux commissions internes, au Bureau Syndical et au Comité Syndical afin d'éviter trop de redondance. Une nouvelle organisation va être proposée à compter du 1er janvier 2027.

Ordre du jour

1. Vie syndicale
   - Approbation du procès-verbal du 20 mai 2026
   - Décisions du Bureau Syndical du 03 septembre 2026
   - Adoption du règlement intérieur
   - Indemnités de fonction des élus
   - Remboursement de frais des élus
   - Désignation des élus aux commissions internes
   - Désignation des élus aux commissions statutaires :
     - CAO : 6 titulaires (Président et 5 titulaires) et 5 suppléants
     - CDSP : 6 titulaires (Président et 5 titulaires) et 5 suppléants
     - CCSPL : 5 titulaires et 5 suppléants
     - CCP :
       - Modification de la composition de la CCP
       - Désignation des représentants au collège du SDEM50
   - Désignation des élus aux organismes extérieurs
   - Transfert de la compétence AODE de la commune d'Avranches
   - Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension pour la dépose d'un réseau de communications électroniques
2. Finances
   - Utilisation de la carte achat
3. Energies
   - Contrat patrimonial ADEME pour les communes de Percy, Barenton et Saint Hilaire du Harcouët
4. Ressources humaines
   - Astreintes en cas de tempête
7. Informations diverses

Vie syndicale

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 mai 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Monsieur BRAUD soumet aux membres du Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2026 qui leur a été transmis avec leur convocation.

Délibération n°CS-2026-33 - Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 mai 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- Approuve le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 20 mai 2026.
- Décide de procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

2. Décisions du Bureau Syndical du 03 septembre 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

VIE SYNDICALE	**Convention pour occupation d'un local à usage de bureau avec la commune de QUETTEHOU**	Convention de mise à disposition de locaux par la commune de Quettehou pour répondre aux besoins du SDEM50 d'implanter une partie de ses effectifs au sein d'un bureau délocalisé afin d'assurer la proximité territoriale avec les collectivités adhérentes. Coût mensuel d'occupation fixé à 250 € - Convention de 5 ans
	Octroi d'une aide à l'association « ACTION SOLIDARITE MADAGASCAR »	Accord de verser une subvention à l'association normande Action Solidarité Madagascar afin de soutenir ses projets de remplacement de batteries et de réfection de l'installation électrique d'une école de menuiserie – Subvention accordée de 3 600 euros TTC
COMMANDE PUBLIQUE	**Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle de stabilité mécanique des supports d'éclairage public et de signalisation lumineuse**	Accord pour intégrer le groupement de commandes proposé par Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados qui coordonne un groupement de commande dont l'objectif est faire réaliser par des prestataires les tests mécaniques sur les mâts d'éclairage public avant de les remplacer.
IRVE	**Adhésion au service de médiation des consommateurs proposé par la FNCCR**	Décision d'adhérer au Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice afin de répondre à l'obligation pour les exploitants de bornes de recharge de véhicules électriques vendant des prestations payantes aux particuliers d'être rattachés à un dispositif de médiation de la consommation

Suite à la question de Monsieur Thomas PAYSANT-LE ROUX, Monsieur BRAUD précise que les aides octroyées aux associations répondent à des critères précis, définis par délibération du 11/10/20818. Elles sont notamment destinées aux associations ayant un but humanitaire et l'objectif est notamment d'apporter une aide au financement des installations électriques publiques.

3. Adoption du règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour le syndicat de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation des instances syndicales.

Le projet de règlement intérieur a été envoyé aux membres du Comité Syndical. Ont été surlignés les modifications et ajouts apportés par rapport au précédent mandat.

Monsieur BRAUD donne lecture des changements proposés :

- **Précisions en matière de convocation du comité et du Bureau** : une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adossée à la convocation (obligation réglementaire)
- **Ajout des modalités d'usage du vote électronique**
- **Modification de l'adresse du siège** pour la tenue des séances plénières
- **Précisions sur la nature des commissions et leur composition** :

  Trois commissions créées :

  - Commission « Finances et Administration Générale »
  - Commission « Investissement, Travaux Neufs et Éclairage Public »
  - Commission « Transition Énergétique »

Chaque commission est présidée par un vice-président.

- **Précisions sur les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CDSP** (obligation indiquée à l'article D1411-5 du CGCT)
- **Instauration d'une modulation de l'indemnité allouée aux Président et Vice-Présidents en cas d'absence** aux réunions syndicales :

Le montant de l'indemnité de fonction sera réduit de moitié dans les conditions suivantes :

- Après trois (3) absences successives injustifiées à une séance de même nature (comité syndical, bureau syndical, commission interne)
- et un avertissement notifié par écrit à l'issue des trois absences rappelant les règles du présent règlement intérieur

Délibération n°CS-2026-34 – Approbation du Règlement Intérieur des instances syndicales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve le règlement intérieur des instances**

4. Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Les indemnités de fonction des élus sont versées au Président et aux Vice-présidents dès lors que ceux-ci justifient d'une délégation du Président.

L'exercice d'une délégation de fonction, la charge de travail ou l'importance des responsabilités confiées, peuvent justifier une différence dans le montant de l'indemnité de fonction par rapport à celle attribuée aux autres élus de même catégorie.

Les indemnités sont fixées en référence à un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1027.

Dans ce cadre, les indemnisations suivantes sont proposées :

- Président : 37,41 % soit une indemnité brute mensuelle de 1 537,75 €
- 1er Vice-Président et Vice-Présidents chargés d'une commission interne : 18,70 % soit une indemnité brute mensuelle de 768,67€
- Autres Vice-Présidents : 12,73 % soit une indemnité brute mensuelle de 523,26 €

Cette indemnité est en augmentation par rapport au mandat précédent. L'enveloppe globale est restée la même, mais le fait de passer de 5 à 3 vice-présidents en charge d'une commissions internes, permet de disposer d'un montant qui a été réparti sur les autres vice-présidents.

Aucune disposition réglementaire ne prévoit la possibilité d'indemniser les autres membres du Bureau ; toutefois l'exercice d'un mandat spécial peut donner lieu au remboursement de certains frais.

Délibération n°CS-2026-35 – Indemnités de fonction des élus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction selon les critères ci-dessus présentés.**

5. Indemnisation des frais de déplacement des élus

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Suivant l'article L5211-13 du CGCT, les membres du Comité Syndical peuvent, sous certaines conditions être remboursés des frais de transport engagés à l'occasion de leur participation aux réunions suivantes :

- Comité syndical
- Bureau syndical
- Commissions instituées par délibération dont ils sont membres
- Comités consultatifs prévus par l'article L5211-49-1 du CGCT
- Organes délibérants ou organismes où ils représentent le SDEM50.

L'exécution de mandats spéciaux (article L2123-18 du CGCT), donne droit au remboursement des frais que nécessite leur exécution dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État.

Réunions	Modalité
Comité Syndical	Pas de prise en charge
Bureau	Les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité (membres) peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement
Commissions internes et organismes extérieurs	Les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement

Il est précisé que le barème utilisé est celui des agents de la fonction publique.

Délibération n°CS-2026-36 – Remboursement des frais des élus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus telles que définies ci-dessus**
- **Tout évolution réglementaire des taux d'indemnisation des frais kilométriques, survenue au cours du mandat, sera appliquée d'office**

6. Désignation des élus aux commissions internes

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que trois commissions internes ont été instituées lors du comité syndical de 10 juillet 2026.

Le Comité Syndical donne son accord pour que le nombre maximal de participants à ces commissions soit fixé à 16 membres.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité pour effectuer le vote à main levée. Il est précisé qu'il est possible d'assister aux commissions en visioconférence.

Commission Finance et Administration Générale sous la présidence d'Olivier Nocquet

Champs de compétences : Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie, gestion des emprunts, suivi accise, taxes, redevances et contributions, politique d'aides financières, politique d'achats, moyens généraux, relations usagers, relations adhérents, actions de solidarité

15 candidats se présentent.

Le comité syndical désigne, à mainlevée et à l'unanimité, les élus suivants au sein de la commission « Finances et Administration Générale » :

- Élu référent : Monsieur Olivier NOCQUET (Vice-Président en charge de cette commission)
- Élu membre : Fabrice DESPREZ
- Élu membre : Carles DUPONT
- Élu membre : Pascal LANGLOIS
- Élu membre : Hervé LE SAINT
- Élu membre : Roland MARESCQ
- Élu membre : Patrick LANGLOIS
- Élu membre : Philippe LEPOITTEVIN
- Élu membre : Thomas PAYSANT-LE ROUX
- Élu membre : Pascal RENOUF
- Élu membre : Stéphane LEPRIEUR
- Élu membre : Adrien JEHENNE
- Élu membre : Jean-Pierre MAJORCRYK
- Élu membre : Olivier LACROIX
- Élu membre : André LEFEVRE

Commission investissement, travaux neufs et éclairage public sous la présidence de Roland Marescq

Champs de compétences : Politique d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité et d'éclairage public programmation des travaux, maintenance et exploitation des installations d'éclairage public, organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz, suivi et évolution des cahiers des charges de concession et de leurs annexes, rapports de contrôle.

18 élus sont candidats. Il est par conséquent nécessaire de passer au vote à bulletin secret. La distribution des boitiers électroniques débute.

Monsieur LEPOITTEVIN et Monsieur Christian WALLON retirent leur candidature.

Le vote peut alors être effectué à mainlevée.

Le comité syndical désigne à l'unanimité les élus suivants au sein de la commission « Investissements, Travaux Neufs et Éclairage Public » :

- Élu référent : Monsieur Roland MARESCQ (Vice-Président en charge de cette commission)
- Élu membre : Fabrice DESPREZ
- Élu membre : Gilbert DOUCET
- Élu membre : Carles DUPONT
- Élu membre : Patrice GARNIER
- Élu membre : Hubert LEFEVRE
- Élu membre : Jean-Pierre LEQUERTIER
- Élu membre : Patrick NIOBEY
- Élu membre : Olivier NOCQUET
- Élu membre : Jacky VAYER
- Élu membre : Daniel VESVAL
- Élu membre : Johnny FOURRE
- Élu membre : Eric POLFLIET
- Élu membre : Gérard CLEMENT
- Élu membre : Pascal CATHERINE
- Élu membre : Patrick LANGLOIS

Commission de transition énergétique et IRVE sous la présidence de Gilbert Doucet.

Champs de compétences : Politique dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, conseil en énergie partagé, actions de sensibilisation aux économies d'énergie, mobilité durable, relations avec la SEM West Energies.

17 élus sont candidats. Il est par conséquent nécessaire de passer au vote à bulletin secret. La distribution des boitiers électroniques débute.

Monsieur Roland COURTEILLE retire sa candidature.

Le vote peut alors être effectué à mainlevée.

Le comité syndical désigne à l'unanimité les élus suivants au sein de la commission « Transition Énergétique » :

- Élu référent : Monsieur Gilbert DOUCET (Vice-Président en charge de cette commission)
- Élu membre : Marie-Pierre FAUVEL
- Élu membre : Pascal LANGLOIS
- Élu membre : Hervé LE SAINT
- Élu membre : Alain LENESLEY
- Élu membre : Jean-Pierre LEQUERTIER
- Élu membre : Patrick NIOBEY
- Élu membre : Olivier NOCQUET

- Élu membre : Jessie ORVAIN
- Élu membre : Dominique MESNIL
- Élu membre : Eric LAURENT
- Élu membre : Daniel LEFRANC
- Élu membre : Philippe LEPOITTEVIN
- Élu membre : Bernard DECOENE
- Élu membre : Denis HUBERT
- Élu membre : Christian WALLON

Délibération n°CS-2026-37 – Désignation des élus siégeant dans les commissions internes du SDEM50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Désigne les représentants suivant les listes ci-dessus exposées**

7. Désignation des élus aux commissions statutaires

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Commission d'appel d'offres (CAO) :

Monsieur DEBOISLOREY rappelle le rôle de la CAO, à savoir attribuer les marchés publics passés selon la procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure au seuil européen. Les seuils sont de 216 000 euros pour les marchés de fourniture et services, 5 404 000 euros pour les marchés de travaux.

Le président de la commission d'appel d'offres est de droit le président du syndicat. Néanmoins, ce dernier peut désigner un représentant pour assurer de manière permanente ou temporaire la présidence de la commission. Cela s'effectue alors par arrêté de délégation de fonction. Conformément au CGCT, le Comité Syndical doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par instance (scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste, listes bloquées).

Commission de délégation de service public (CDSP) :

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que cette commission intervient dans le cadre des procédures de passation de délégation de services publics. Elle a donc pour mission d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières. Elle a pour mission également d'établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci.

La CDSP a pour mission d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global à 5%. Tout comme la commission d'appel d'offres, la CDSP est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Le président du syndicat est président de cette commission ou son représentant, là encore, comme la commission d'appel d'offres ainsi de scrutin qui est identique à un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur DEBOISLOREY note qu'un document relatif aux conditions de dépôt de liste a été envoyé avec la convocation. Les délégués avaient la possibilité de déposer une liste, complète ou non, jusqu'au 15 septembre 2026, 17h00. Aucune liste n'a été enregistrée.

Le Bureau Syndical propose deux listes comprenant 5 titulaires et 5 suppléants.

Délibération n°CS-2026-38 – Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Désigne les représentants suivants pour siéger à la CAO du SDEM50**

Membre de droit : M. le Président ou son représentant

Membres titulaires :
- Fabrice DESPREZ
- Hervé LE SAINT
- Roland MARESCQ
- Patrick NIOBEY
- Olivier NOCQUET

Membres suppléants :
- Patrice GARNIER
- Jacky VAYER
- Gilbert DOUCET
- Pascal LANGLOIS
- Jessie ORVAIN

Délibération n°CS-2026-39 – Désignation des représentants à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Désigne les représentants suivants pour siéger à la CDSP du SDEM50**

Membre de droit : M. le Président ou son représentant

Membres titulaires :
- Fabrice DESPREZ
- Hervé LE SAINT
- Roland MARESCQ
- Patrick NIOBEY
- Olivier NOCQUET

Membres suppléants :
- Patrice GARNIER
- Jacky VAYER
- Gilbert DOUCET
- Pascal LANGLOIS
- Jessie ORVAIN

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Constituée conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, la commission consultative a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives.

La CCSPL examine chaque année les comptes rendus annuels d'activité (CRAC) établis par les délégataires de service public. A ce jour, Monsieur DEBOISLOREY précise que le SDEM50 étudie 4 CRAC, ceux de GRDF, ENEDIS, EDF et EDF SEI.

La CCSPL est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public.

La commission a été instaurée par délibération du Comité syndical du SDEM50 en date du 15 octobre 2015.

Elle comprend 5 membres titulaires dont le Président ou son représentant et 5 membres suppléants désignés par le comité syndical.

Elle est composée également de représentants d'associations de consommateurs notamment CLCV et Que Choisir Ensemble (ex UFC Que Choisir).

Délibération n°CS-2026-40 – Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Désigne les représentants du SDEM50 suivants pour siéger à la CCSPL du SDEM50**

Membres titulaires :
- Jean-Claude BRAUD
- Olivier NOCQUET
- Fabrice DESPREZ
- Alain LENESLEY
- Thomas PAYSANT-LE ROUX
-

Membres suppléants :
- Philippe LEPOITTEVIN
- Gérard CLEMENT
- Dominique MESNIL
- Christian WALLON
- Patrick LANGLOIS

Commission Consultative Paritaire (CCP) :

Conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SDEM50 a institué, par délibération du 15 octobre 2015, une Commission Consultative Paritaire (CCP) chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement
- de faciliter l'échange de données.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle l'historique de la composition de la CCSPL.

La commission consultative est composée de deux collèges à parité, d'où son nom, des représentants des EPCI et du SDEM50. En 2015, lorsqu'elle a été instaurée, elle était constituée de 52 membres du fait que le département comptait 26 EPCI : un membre par EPCI et autant de membres du SDEM. En 2017, suite à la fusion des intercommunalités, on est passé de 26 intercommunalités à 8 intercommunalités sur le territoire du syndicat ; la composition a été modifiée passant à 50 membres ; le nombre de membres étant différents suivant les EPCI en fonction de leur population (de 2 à 6 membres par EPCI). Il s'avère que le SDEM50 constate des difficultés à réunir autant de membres à l'occasion de ces commissions.

Il est proposé au Comité Syndical, pour alléger le fonctionnement de cette commission, de passer à 32 membres :

- 16 membres pour les EPCI, à raison de 2 représentants par EPCI
- Et 16 membres pour le SDEM50.

Délibération n°CS-2026-41 – Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve la modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire constituée de 16 représentants des EPCI et 16 représentants du SDEM50**

Le Comité syndical procède à l'élection du collège du SDEM50. Il est précisé par Monsieur DEBOISLOREY que la CCP se réunit au minimum une fois par an.
Ne peuvent être candidats, que les élus qui ne sont pas représentants de la CCP au titre de leur EPCI. 16 élus sont candidats. Le vote s'effectue à mainlevée.

Délibération n°CS-2026-42 – Désignation des représentants à la Commission Consultative Paritaire (CCP) Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Désigne les 16 représentants suivants pour siéger à la Commission Consultative Paritaire Collège SDEM50

- Gilbert DOUCET
- Patrick NIOBEY
- Marie-Pierre FAUVEL
- Jean-Pierre LEQUERTIER
- Pascal LANGLOIS
- Olivier NOCQUET
- Hervé LE SAINT
- Jessie ORVAIN
- Alain LENESLEY
- Daniel LEFRANC
- Roland COURTEILLE
- Dominique MESNIL
- Mathilde LECOMPTE
- Philippe LEPOITTEVIN
- Gérard CLEMENT
- Denis HUBERT

8. Désignation des élus aux organismes extérieurs

SEM WEST ENERGIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

La SEM West Energies a été créée en février 2015, à l'initiative du Département de la Manche. La société a pour objet le développement, la gestion, la production et le stockage d'énergies renouvelables.

La Société exerce son activité de production et de stockage des énergies renouvelables particulièrement dans le département de la Manche

Le capital de la société est de 5 748 000 €, le SDEM50 est le 2ème actionnaire à hauteur de 29,2%.

Actionnaires	Nombre d'Actions	Quote part de participation
Le Département de la Manche	20.000	34.8 %
Le Syndicat départemental d'Energie de la Manche	16.760	29.2 %
La Caisse des Dépôts et Consignations	11.180	19.5 %
La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Normandie	4.770	8.3 %
SOFINORMANDIE	4.770	8.3%
TOTAL	57.480	100,0 %

Conformément aux statuts de la SEM, il appartient au Comité syndical de désigner :

- 3 représentants pour siéger au conseil d'administration (CA)
- 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale (AG)

Une restitution des projets et des bilans financiers est présentée régulièrement au Comité Syndical du SDEM50.

Délibération n°CS-2026-43 – Désignation des représentants à la SEM WEST ENERGIES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger au conseil d'administration de la SEM WEST ENERGIES :

- Jean-Claude BRAUD
- Hervé LE SAINT
- Gilbert DOUCET

A l'unanimité, Monsieur Jean-Claude BRAUD pour siéger à l'assemblée générale de la SEM WEST ENERGIES.

TERRITOIRE d'ENERGIE NORMANDIE – TEN

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

En octobre 2015, les cinq syndicats départementaux d'énergie normands ont créé le PÔLE ENERGIE NORMANDIE. Cette entente interdépartementale permet aux syndicats de débattre de distribution, de production mais aussi de maîtrise de la demande de l'énergie. Chaque syndicat conserve ses prérogatives et pouvoir de décision sur chacune des thématiques traitées dans le cadre de l'entente.

Le PÔLE ÉNERGIE NORMANDIE, devenu TERRITOIRE D'ÉNERGIE NORMANDIE en juin 2016, est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux et nationaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.

Chaque syndicat membre désigne, au sein de son propre comité syndical, trois membres dont le Président en exercice. Successivement, la présidence tourne entre les cinq syndicats d'énergie membres. En 2026, la Présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, est Présidente du Territoire d'Énergie Normandie. En 2027 ce sera le Président du SDEM50.

Constitué des Directeurs Généraux des syndicats et de collaborateurs désignés, le Comité Technique permanent a pour objet de préparer les débats de la Conférence des Présidents auxquels ils participent. Le secrétariat est assuré par les services du syndicat membre dont est issu le Président de Territoire d'Énergie Normandie et pour la durée de son mandat.

Délibération n°CS-2026-44 – Désignation des représentants au Territoire Energies Normandie (TEN)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger à la conférence des présidents du TEN :

- Jean-Claude BRAUD
- Hervé LE SAINT
- Olivier NOCQUET

COS NORMAND

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Depuis le 1er janvier 2008, le SDEM50 adhère au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS 50) aujourd'hui COS Normand.

Association issue de la loi de 1901, le COS Normand propose des prestations pour améliorer les conditions matérielles des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

L'association est administrée par un conseil d'administration chargé d'organiser et de veiller à l'animation de ses activités. Il est composé de représentants élus des collectivités adhérentes.

Il y a lieu pour le SDEM50 d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Délibération n°CS-2026-45 – Désignation des représentants au COS NORMAND

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger à l'assemblée générale du COS NORMAND :

- Représentant titulaire : Marie-Pierre FAUVEL
- Représentant suppléant : Fabrice DESPREZ

MANCHE NUMERIQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BRAUD

Par délibération du Comité syndical en date du 4 avril 2019, le SDEM50 a décidé d'adhérer à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique afin de profiter de sa centrale d'achats et des logiciels métiers spécifiques aux services d'une collectivité.

Conformément aux statuts de Manche Numérique relatifs à la compétence « Services Numériques », il appartient au SDEM50 de désigner un représentant pour siéger au sein du collège « services numériques ».

Ce collège :

- Procède à l'élection des délégués au Comité syndical
- Se réunit 1 à 2 fois par an en séminaire pour une présentation des outils proposés aux adhérents

Délibération n°CS-2026-46 – Désignation des représentants au sein du collège « Services Numériques « de Manche Numérique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, Monsieur Patrick NIOBEY en tant que représentant du SDEM50 pour siéger au sein du collège « Services Numériques » de Manche Numérique

ValEDOM

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

ValEDOM : Valorisation Energétique des Déchets Orne Manche

Ce projet est une opération d'intérêt général par les EPCI Manchois et notamment par la communauté d'agglomération du Cotentin, en partenariat également avec des syndicats de la Manche et de l'Orne

- La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
- La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
- La Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage
- La Communauté de Communes Granville Terre et Mer
- Le Syndicat Mixte du Point Fort (dont ses adhérents)
- La Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
- Le SIRTOM de la région Flers-Condé
- Domfront-Tinchebray Interco
- La Communauté de Communes d'Andaine-Passais

Le projet vise la construction d'une Unité de Valorisation Énergétique sur la commune de Cavigny (site du SMPF). Ce site a vocation à traiter les déchets résiduels du territoire afin de produire de l'énergie locale.

Ce projet répond à une urgence absolue : la réduction prochaine des capacités de traitement des déchets ultimes dans la Manche à l'horizon 2030.

Un comité de pilotage a été créé, il vise à :

- Arbitrer les orientations stratégiques (scénarios, sites, montages)
- Acter les validations d'étapes (techniques, financières, juridiques)
- Préparer les délibérations dans les instances décisionnelles
- Garantir l'adhésion politique interterritoriale

Le SDEM50 a participé initialement au groupe de travail en tant qu'expert en matière d'énergie pour évaluer les différentes solutions (UVE, Combustible Solide de Récupération ou pyrogazéification).

Il est proposé au SDEM50 de désigner 2 représentants, sachant que M. Michel RAULT est membre du COTECH.

Délibération n°CS-2026-47 – Désignation des représentants au sein du comité de pilotage du projet ValEDOM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger au comité de pilotage du projet ValEDOM :

- Hervé LE SAINT (en tant que vice-président du syndicat)
- Pascal DEBOISLOREY (en tant que Directeur Général des Services du syndicat)

Monsieur Antoine DIGARD quitte la réunion.

Comité de suivi de CHAUSEY

La désignation des représentants du SDEM50 au sein du comité de suivi est prévu à l'article 1 de l'annexe 2B du cahier des charges relatif à la gouvernance locale.

Ce comité se réunit une fois par an afin de :

- Suivre le bon avancement du Schéma Directeur d'Investissement et des Plans Pluriannuels d'Investissement afin d'établir et valider les bilans
- Le comité de suivi constitue un lieu d'échanges sur les évolutions éventuelles du SDI, des PPI et des dispositions locales.

Monsieur PAYSANT-LE ROUX est surpris par la composition mixte du comité, rassemblant élus et agents.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une instance électorale mais d'un groupe de travail. Monsieur DEBOISLOREY explique que le comité de suivi de CHAUSEY est prévu dans le contrat de concession de distribution d'électricité. Sont abordés la production d'énergie au travers des groupes électrogènes (EDF SEI) et des panneaux photovoltaïques (SDEM50) mais également le stockage et la distribution. Le comité de suivi a précisé dans sa gouvernance qu'il serait composé d'élus et d'agents. Sont abordés principalement les sujets relatifs à la distribution d'électricité sur l'île, mais aussi ceux relatifs à la mise en œuvre des projets de développement des ENR sur l'île.

Délibération n°CS-2026-48 – Contrat de concession pour la distribution publique d'électricité de Chausey – Constitution du comité de suivi

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, de désigner les représentants du SDEM50 suivants pour siéger au sein du comité de suivi prévu par le contrat de concession de CHAUSEY :

- Jean-Claude BRAUD (Président du SDEM50)
- Hervé LE SAINT (1er vice-président du SDEM50)
- Pascal DEBOISLOREY (directeur général du SDEM50)
- David PIEDAGNEL (directeur adjoint du SDEM50)
- Michel RAULT (Responsable du pôle Energies du SDEM50)

Comité Leader – GAL Saint-Lois

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Le programme LEADER est un programme d'initiative communautaire en faveur du développement rural, financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Les Groupes d'Actions Locales (GAL), en tant que regroupement d'acteurs locaux de première ligne, se voient confier une enveloppe LEADER pour un projet éligible, après approbation par leur autorité de gestion.

Saint Lô Agglo a proposé au SDEM50 en 2022, d'intégrer le comité de programmation du GAL Saint-Lois.

Le comité de programmation se réunit 4 fois par an, soit en journée, soit le soir, selon disponibilité, sur un format de 2 heures maximum.

Doivent y siéger un titulaire et suppléant.

Saint Lô Agglo a prévu que le suppléant puisse être un agent dès lors qu'il a délégation et intérêt, de par sa fonction, à participer aux travaux du comité.

Délibération n°CS-2026-49 – Désignation des représentants au Comité de programmation Leader GAL Saint-Lois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger au comité de programmation du GAL du Saint-lois :

- Alain LENESLEY (en tant qu'élu du syndicat)
- Michel RAULT (en tant qu'agent du syndicat)

Comité Leader – GAL du Cotentin

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a proposé au SDEM50 en 2023, d'intégrer le comité de programmation du GAL du Cotentin.

Le comité de programmation se réunit 4 fois par an, sur une demi-journée à Valognes.

Doivent y siéger un titulaire et suppléant.

La CAC a prévu que le suppléant puisse être un agent dès lors qu'il a délégation et intérêt, de par sa fonction, à participer aux travaux du comité.

Délibération n°CS-2026-50 – Désignation des représentants au Comité de programmation Leader GAL du Cotentin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical désigne :
A l'unanimité, les représentants suivants pour siéger au comité de programmation du GAL du Cotentin :

- Gilbert DOUCET (en tant qu'élu du syndicat)
- Michel RAULT (en tant qu'agent du syndicat)

9. Transfert de la compétence AODE de la commune d'Avranches

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

La commune nouvelle d'Avranches est adhérente du SDEM50 depuis le 1er janvier 2019, date de la création de la commune nouvelle.

La commune nouvelle d'Avranches regroupe la commune historique d'Avranches et la commune historique de Saint-Martin-des-Champs. La commune historique de Saint-Martin-des-Champs était adhérente au SDEM50 à la date de la création de la commune nouvelle. Le syndicat a continué à exercer la compétence « distribution d'électricité », compétence AODE, sur le territoire de Saint-Martin-des-Champs. Mais il ne l'exerçait pas sur le territoire de la commune historique d'Avranches.

Par délibération du 09 juillet 2026, la commune nouvelle d'Avranches a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente » au SDEM50.

Conformément aux statuts du SDEM50, tout transfert intervient par délibération concordante du membre concerné et du SDEM50.

Les services du SDEM50 se rapprocheront d'ENDIS afin de rédiger un avenant ayant pour effet le 1er janvier 2027.

Monsieur BRAUD se félicite d'accueillir la commune nouvelle d'Avranches dans le périmètre du syndicat. Il précise que 5 communes manchoises n'adhèrent pas au syndicat : Cherbourg en Cotentin, Saint-Lô, Valognes, Digosville et Bretteville.

Délibération n°CS-2026-51 – Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) de la commune d'Avranches

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver le transfert de la compétence « autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente » de la commune nouvelle d'Avranches, à compter du 01 janvier 2027 ;
- De modifier en conséquence les annexes n°1 (liste des membres et des compétences transférées) et n°2 (liste des secteurs d'énergies) des statuts du SDEM50

10. Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension

Rapporteur : David PIEDAGNEL

Le déploiement du réseau FTTH étant achevé, ORANGE, exploitant historique du réseau téléphonique en cuivre va déposer ce réseau devenu inutile.

Le plan de fermeture a été élaboré au niveau national par ORANGE et l'ARCEP en 2022.

Le réseau téléphonique Cuivre ayant été établi en partie sur des supports de distribution d'électricité, et ORANGE envisageant une dépose très rapide et de façon industrielle, il est apparu nécessaire à la FNCCR, ENEDIS et ORANGE de formaliser une convention spécifique qui doit être déclinée localement.

La convention prévoit :

- Un dossier de présentation du projet global,
- La dispense de DT/DICT,
- L'absence de nécessité de réaliser des calculs,
- Les modalités d'accès aux ouvrages,
- Un planning détaillé, par armoire SR, 5 jours avant l'intervention,
- Le service de distribution d'électricité reste toujours prioritaire sur la dépose du réseau cuivre.

Pour éviter les vols de cuivre, Orange demande une grande discrétion et diffuse très peu d'information avant les travaux.

Les membres du Comité Syndical souhaitent que les communes soient informées du planning d'intervention. Il reste le souci des branchements longs ou complexes. Des usagers n'auront plus de raccordements.

Monsieur PIEDAGNEL précise que des tests vont être effectués en 2027 sur quelques communes. L'objectif est de déposer tous les câbles de façon industrielle. Puis de revenir sur chaque territoire pour finaliser la dépose (armoire de répartition, branchements ..).

La présente convention a pour objet uniquement d'autoriser le travail sur les appuis communs.

Monsieur Mickael GRANDIN quitte la réunion.

Délibération n°CS-2026-52 – Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse tension et Haute tension aériens pour la dépose d'un réseau de communications électroniques – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical

- Décide de conclure la Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension pour la dépose d'un réseau de communications électroniques » avec ORANGE et ENEDIS.
- Autorise M. le Président à signer la convention et tout acte utile à son exécution

Finances

11. Utilisation de la carte achat

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

La décision n°2014-25 du 3 juillet 2014 a autorisé le comité syndical à mettre en place une carte d'achat au sein du SDEM50. Le montant plafond global des règlements effectués par cette carte d'achat est fixé à 20 000 € par an.

Monsieur DEBOISLOREY note qu'il est nécessaire de préciser la nature des dépenses pouvant être réglées par ce moyen de paiement :

- Frais de réception ;
- Achat de petits matériels de faible montant (inférieur à 500 €) ;
- Achats de fournitures diverses de faible montant (inférieur à 500 €) ;
- Achats de denrées alimentaires ;
- Frais de parking et de péages ;
- Billets de train ou d'avion ;
- Frais d'hébergement ;
- Paiement d'abonnements exclusivement accessibles par internet (licences et renouvellements) ;
- Frais postaux.

Cette carte achat est utilisée uniquement par des agents du SDEM50 conformément aux règles des finances publiques.

Délibération n°CS-2026-53 – Utilisation de la carte achat du SDEM50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- D'autoriser le paiement, via la carte d'achat, des dépenses ci-dessus listées.

Energies

12. Contrat patrimonial ADEME n°3 - Percy, Barenton et Saint Hilaire du Harcouët

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY explique que l'objectif de ce contrat est de financer un programme regroupant plusieurs projets de chaleur renouvelable sur le patrimoine d'un même maître d'ouvrage. Il s'agit ainsi d'un contrat unique avec l'ADEME, qui mutualise plusieurs petits projets.

3 projets ont été identifiés par le SDEM50 : Percy, Barenton et Saint Hilaire du Harcouët.

Ce contrat permet de financer non seulement les études mais également les investissements. Il concerne les filières bois-énergie, géothermie, solaire thermique et récupération de chaleur.

La signature d'un tel contrat permet de faciliter l'accès au Fonds Chaleur, principale source de financement de ce type de projet et rend éligibles des projets trop petits individuellement.

Monsieur DEBOISLOREY précise qu'un premier contrat a été signé en 2018 permettant d'obtenir 522 786€ de subventions ADEME pour la réalisation des chaufferies suivantes :

- Buais Les Monts
- Hambye
- Tessy Bocage
- Lessay
- Saint Germain sur Ay
- Juvigny Les Vallées

Un deuxième contrat a été signé en 2021 permettant d'obtenir 1 238 760€ de subventions ADEME pour la réalisation des chaufferies suivantes :

- Coutances
- La Haye Pesnel
- Percy
- Saint Sauveur Village
- Et la géothermie du SDEM50

Au total, les subventions obtenues représentent 58,5% du financement des projets.

Concernant les projets futurs, il convient de déposer rapidement les dossiers afin de sécuriser les financements avant une éventuelle saturation des enveloppes disponibles. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Comité Syndical de candidater dès maintenant à ce 3e contrat patrimonial avec l'ADEME.

L'accès à un nouveau contrat patrimonial est conditionné par l'identification préalable de plusieurs opérations susceptibles d'être engagées, ainsi que par la réalisation complète de l'étude d'au moins un projet, attestant ainsi de la faisabilité technique, économique et opérationnelle de la démarche.

Ainsi les projets identifiés sont :

- Chaufferie bois et réseau de chaleur
  - Percy
  - Barenton

- Géothermie et réseau de chaleur
  - Saint Hilaire du Harcouët

Nombre d'opérations	3 projets (2 657,47 MWh + 1 882 ml de réseau)
Nombre d'opérations biomasse	2 projets biomasse (plaquettes)
Autres	1 projet de géothermie PAC/TFP sur eaux de mer de surface
Coût total de l'opération	5 366 022,51€
Aide prévisionnelle ADEME Aide souhaitée Région Aide Conseil Départemental 50 CEE Auto-financement	1 717 572,50 € (32,01%) 300 000,00 € (5,59%) 240 000,00 € (4,47%) 770 481,42 € (14,36%) 2 337 968,59 € (43,57%)
Approvisionnement	Approvisionnement en plaquettes bocagères par Haiecobois, pas d'engagement sur le taux de labélisation
Planning	Démarrage des travaux : - Percy en Normandie : 1er trimestre 2027 - Barenton : 1er trimestre 2028 - Saint Hilaire : 1er trimestre 2028

La signature de ce contrat permet en effet de sécuriser les enveloppes financières associées au projet et de préserver les possibilités de subventionnement à venir. Cette contractualisation n'engage toutefois pas le SDEM50 à réaliser les travaux. En l'absence de réalisation effective de l'opération, aucune aide financière ne sera versée et aucune dépense de subvention ne sera engagée par les financeurs. Le contrat constitue ainsi une opportunité de sécurisation des financements sans créer d'obligation de réalisation des travaux tant que les conditions techniques, économiques et financières du projet ne sont pas réunies.

Monsieur Hubert LEFEVRE souhaite savoir, dans le cas où les projets présélectionnés ne sont pas réalisés, si l'enveloppe financière accordée par l'ADEME reste sur le territoire du SDEM50 ou si elle remonte au niveau national. Monsieur DEBOISLOREY précise que les sommes sont fléchées sur les projets du SDEM50 et en cas de non-réalisation, les sommes remontent au niveau national.

Délibération n°CS-2026-54 – Signature du nouveau contrat chaleur renouvelable patrimonial (CCRP) avec l'ADEME

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- De conclure un nouveau contrat chaleur renouvelable patrimonial (CCRP) avec l'ADEME pour la réalisation prévisionnelle des trois opérations visées ci-dessus.
- D'autoriser M. Le Président à signer ce contrat patrimonial avec l'ADEME.
- D'autoriser M. Le Président à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs potentiels (Région Normandie, Département de la Manche, FEDER....).

Ressources Humaines

13. Astreintes en cas de tempête

Rapporteur : Monsieur Pascal DEBOISLOREY

Dans le cadre de l'élargissement des missions du délégué de secteur, le SDEM50 a proposé le rôle de correspondant Tempête à ses délégués. Il s'agit pour le délégué de maintenir un lien de proximité entre Enedis et sa commune, en cas de crise susceptible d'impacter le réseau de distribution.

Pour maintenir ce lien 7 jours sur 7, le SDEM50 doit mettre en place un dispositif permettant de répondre aux sollicitations et relayer les informations auprès du gestionnaire de réseau, en l'occurrence Enedis.

Il est donc proposé de créer un régime d'astreinte assuré par des agents qui seront mobilisés pendant la tempête.

L'astreinte « interlocuteur en cas de tempête » vise à :

- Assurer une joignabilité du syndicat pour les correspondants tempête en période de crise météorologique
- Collecter les informations transmises sur l'application liée à la situation et les appels sur le numéro dédié
- Traiter ces informations et les communiquer à Enedis
- Fluidifier la communication entre délégués, SDEM50 et Enedis
- Permettre une priorisation des situations sensibles (en cas d'afflux d'appels)

La période d'astreinte débute le 1er octobre d'une année et s'achève le 28 ou 29 février de l'année suivante. Elle intervient le week-end (du vendredi 19h00 au lundi 07h00) et les jours fériés (de 19h00 la veille du jour férié jusqu'à 7h00 le lendemain du jour férié).

En cas de tempête durant la semaine, la cellule de crise du SDEM50 est joignable et collecte les informations.

Les astreintes donnent lieu :

- à une indemnisation lors de la planification à hauteur de 100 € par week-end planifié
- à une indemnisation financière correspondant au montant de l'astreinte de sécurité pour un week-end (du vendredi soir au lundi matin) selon la réglementation en vigueur
- à une indemnisation supplémentaire en cas d'intervention effective (attestée par la traçabilité des appels et en fonction de la sollicitation pendant l'astreinte) d'un montant valorisé dans le CIA

Le coût global (rétribution et charges patronales) de l'astreinte, dans le cas, à titre d'exemple, du déclenchement du dispositif sur deux week-ends au cours d'une saison, est estimé à 5 000 €.

Ce dossier a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Manche qui, lors de sa séance du 21 mai 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Suites aux questions sur la période choisie (octobre à fin février), il est précisé que cette année servira de test. Des modulations sont possibles. En dehors de cette période, les plans de continuité d'activité seront déclenchés avec la mise en place de la cellule de crise.

Délibération n°CS-2026-55 – Astreintes des interlocuteurs du correspondant tempête

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve :

- le régime d'astreinte appliqué au SDEM50

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur BRAUD remercie les agents pour leur implication et leur investissement dans le cadre :

- des 4 journées de formation Correspondant Tempête
- de la tenue du stand de la Foire de Lessay les 11, 12 et 13 septembre 2026
- du forum Gaz Sécurité au Dézert, avec GRDF, le 15 septembre 2026

Monsieur DEBOISLOREY informe de dates de réunions :

Commission interne Investissement, Travaux Neufs et Eclairage Public : présentation des CRAC GRDF, ENEDIS et EDF le 18 novembre à 14h00

Copil ValEDOM : 24 septembre à 10h00 au SDEM50

Gal du Cotentin : le 22 septembre à 14h00

Gal Saint Lois : le 07 octobre à 18h00

Comités syndicaux : jeudi 15 octobre et jeudi 10 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h15.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 20 mai 2026 a été arrêté lors de la séance du 16 septembre 2026 après approbation des élus.

LE PRESIDENT DE SEANCE
Jean-Claude BRAUD

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrice GARNIER